

Unieux,
le 12 décembre 2017.

**NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017**

Responsable enfance/jeunesse :

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis du CTP, la création d'un poste de catégorie A de la filière administrative ou sociale et d'autoriser Monsieur le Maire, au cas où il n'y aurait pas de candidatures satisfaisantes de titularisation, de conclure un contrat au titre de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Ecoles

Il est proposé au Conseil Municipal de décider qu'à compter de l'année scolaire 2017/2018, il sera versé aux coopératives scolaires une somme de 14€ par élève pour le Fond Municipal d'Aide aux Projets Pédagogique et de 8€ par élève pour le budget sortie scolaire ainsi que d'autoriser M. le Maire à verser les sommes correspondantes aux coopératives scolaires concernées.

Commission Appel offres et Commission Achat

Sur demande de la liste Unieux Nouvelle Dynamique à savoir que M Brouillat sera titulaire en remplacement de Mme Luya Il sera proposé au conseil municipal de prendre acte de la composition « Achat » ainsi que d'élire la nouvelle commission d'appel d'offres prenant acte de ce souhait

DETR 2018

La circulaire venant de paraître et les dossiers devant être déposés avant le 8 Février il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser M Le Maire a déposer un dossier de demande de subvention. Cette question sera approfondie sur son opportunité et son objet lors e la commission travaux du 14 décembre

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

